

**Vous étiez très déçus de l'épisode 1, vous n'aviez pas aimé l'épisode 2...
alors vous adorerez détester le nouvel épisode pour 2018 !**

AS C

LES DERNIERS EUROS

WARS

Résumé des épisodes précédents : Le CE MMA Paris dispose d'un fonds de réserve très conséquent (entre 700 000 et 800 000 euros). Notre volonté est de puiser au maximum dans cette réserve afin que les **salariés parisiens puissent en bénéficier avant que l'instance ne disparaisse** dans le cadre des nouvelles organisations Covéa et/ou des ordonnances Macron.

C'est pourquoi nous proposons chaque année de revaloriser les subventions. Comme vous le savez, et jusqu'ici, nos multiples propositions se sont heurtées au blocage du syndicat majoritaire, la CFDT. Pourtant le temps presse ! L'année 2018 doit être une année de refonte et d'élection et il est probable que le CE Paris, tel que nous le connaissons aujourd'hui, ne soit plus.

Alors, compte tenu de l'enjeu, quelle a été la position du syndicat majoritaire sur les subventions que nous avons proposées pour 2018 lors du CE du 14 décembre 2017 ?

CHÈQUES VACANCES

- Proposition d'augmenter de **100 euros** chaque tranche (T1 à T9) :
T1-T3 = **580 €** T4-T6 = **540 €** T7-T9 = **500 €**
- Demande de distribution par chèque unitaire de 10 euros (pour éviter de devoir utiliser un chèque de 20 euros alors que le montant n'est pas atteint)

REFUSÉ

CHÈQUES CADEAUX NOËL

- Nous avons formulé 2 propositions pour augmenter le montant des chèques cadeaux adultes:
- 1°- Application du plafond URSSAF pour tous les salariés relevant du CE : **160 €** pour tous
 - 2°- A défaut, revalorisation par tranches : T1-T3 = **160 €** T4-T6 = **150 €** T7-T9 = **140 €**

REFUSÉ

LOISIRS, CULTURE ET SPORT

- Nous avons formulé 2 propositions pour augmenter le montant de la subvention :
- 1°- Application d'un montant équivalent pour tous les salariés relevant du CE : **200 €** pour tous
 - 2°- A défaut, revalorisation de 20 euros par tranche :

T1-T3 = **200 €** T4-T6 = **170 €** T7-T9 = **140 €**

REFUSÉ

ESCAPADE À LA CARTE

Nous avons proposé la création d'une escapade à la carte qui permettrait d'obtenir une nouvelle subvention pour les voyages et séjours de courte durée (minimum 1 nuitée / maximum 2 nuitées) :

Prise en charge de 50 % de la facture avec un maximum de **200 euros** pour le bénéficiaire principal et **50 euros** pour l'ayant droit.

REFUSÉ

VOYAGES ET SÉJOURS À LA CARTE

Nous avons formulé plusieurs propositions pour augmenter le montant de la subvention :

- Possibilité d'être subventionné toute l'année (**y compris en juillet-août !**)
- Revalorisation du montant de la subvention de **800 à 1000 euros** pour le bénéficiaire principal
- Revalorisation du montant de la subvention de **600 à 800 euros** pour l'ayant droit

REFUSÉ

Finalement, le syndicat majoritaire n'a voté favorablement que nos propositions suivantes :

- Possibilité d'être subventionné pour les séjours et voyages effectués **entre le 1^{er} septembre et le 30 juin** (et non plus du 15 septembre au 15 juin)
- Prise en compte des **enfants à charge jusqu'à 25 ans** pour les séjours et voyages à la carte
- Revalorisation des **chèques « Lire »** pour les salariés restés sur le site de Tivoli

Le positionnement de la CFDT peut laisser pantois alors que, pour notre part, nous avons toujours voté positivement à ses propositions à partir du moment où elles étaient favorables aux salariés.

La réalité c'est que, de façon unilatérale et arbitraire – **sans consulter ni les salariés ni les autres organisations syndicales** – la CFDT a décidé de conserver une réserve d'au moins 25 % du montant de la subvention allouée par la Direction et ce, dans chaque Comité d'Etablissement de l'UES MMA.

Pour le site parisien, la somme s'élèvera au minimum à 300 000 euros. Bien sûr, ce montant reste bien trop important et viendra alimenter les comptes d'un nouveau CE au détriment des salariés de notre site ! Pire, et en l'état, nous risquons d'avoir un résultat encore plus défavorable aux salariés car, à ce rythme, ce ne sont pas 300 000 euros qui seront conservés mais bien plus encore !

La CFDT a annoncé présenter ses propositions en janvier 2018 : en cette période de Noël, on a le droit de rêver (surtout une année d'élection). Mais qui croit encore au Père Noël en ces temps difficiles ? D'ailleurs, sous le sapin cette année, vous aurez remarqué qu'il n'y aura pas de boîtes de chocolats puisque la CFDT a également fait voter l'arrêt des ventes. Plus que jamais, le crédo du syndicat majoritaire c'est « **une fiche d'orga', pas de chocolats** » !

La **CFE-CGC** continuera de vous informer et restera à l'écoute de vos souhaits.

**D'ici là, nous vous souhaitons, à toutes et à tous,
de très bonnes fêtes de fin d'année.**

Contact : cfecgc.mmaparis@gmail.com
Retrouvez-nous sur cfecgcovea.fr

